



Créteil, le 17 octobre 2023

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE RECTIFICATIF DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois à vingt heures trente le trois avril, le conseil municipal de la commune de Créteil convoqué à domicile et par écrit le 20 juin 2023 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CATHALA Laurent.

Étaient présents :

**M. CATHALA, Maire,**  
**M. PELISSOLO, Mme BOULARD, M. PLACE, Mme GARRIGOU-GAUCHERAND, M. ELHARRAR, Mme SIMON-DECK, M. MAÏZ, Mme SOL, M. DUKAN, Mme VORCHIN, M. URGIN, M. PESSAQUE, Mme VALLIER, Mme DIALLO, M. BIEN, Mme ADNANE, Mme HACHMI, Adjoints au Maire,**  
**M. DUFEU, M. WANNIN, Mme GILLET, Mme CAMARA, Mme HÉNON, Mme MÉLIGNE, M. PALMIER, Mme ANAMBA-ONANA, M. TEISSÈDRE, M. BRAUD, M. ESOR, Mme CHRISTON, M. TOLÉDANO, Mme ANGLÈS, M. TAHRI, Mme MORVAN, Mme RUPAIRE, Mme MATTEI, M. MAILLOT, Mme RABA (arrivée à 20h43), M. HEBBRECHT (arrivé à 20h43), M. BETOUCHE (jusqu'à 20h45), Mme LÔ, M. DING, Mme DUPUIS, M. KÉRISIT, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales,**

Absents : **Mme DIASSE**

Mandats : **Mme TORGEMEN (pouvoir à Mme SOL), M. MBOUMBA (pouvoir à Mme GARRIGOU-GAUCHERAND), M. HÉLIN (pouvoir à M. PELISSOLO), Mme DEPREZ (pouvoir à M. PLACE), Mme SALVIA (pouvoir à Mme SIMON-DECK), M. MULUMBA (pouvoir à M. BRAUD), Mme PERREAU (pouvoir à M. MAÏZ), M. HENRY (pouvoir à Mme ANAMBA-ONANA), M. BETOUCHE (à partir de 20h45, pouvoir à M. HEBBRECHT).**

Secrétaire de Séance : **Jean-Philippe BIEN**

Après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers en exercice et constaté que le quorum était atteint pour la validité des délibérations, Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 3 avril 2023 qui est adopté à l'unanimité et donne communication des décisions prises par Monsieur le Maire du 28 mars au 19 juin 2023, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, en vertu de la délégation d'attributions du Conseil municipal.

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉSENTÉES À LA SÉANCE :**

**D2023-4-1-27** Désignation d'un conseiller territorial suite à une démission.

***Rapporteur : Monsieur CATHALA***

Monsieur Michel TEISSÈDRE est élu conseiller territorial à l'unanimité. Le groupe Les Républicains ne prend pas part au vote.

**D2023-4-1-28** Désignation d'une membre du Conseil municipal à la commission permanente Finances, économie, nouvelles technologies, personnel et organisations des services municipaux.

***Rapporteur : Monsieur CATHALA***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-4-1-29** Budget principal : Examen du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2022.

***Rapporteur : Monsieur PESSAQUE***

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.

**D2023-4-1-30-1** Budget principal : Approbation du compte administratif pour l'exercice 2022.

***Rapporteur : Monsieur PESSAQUE***

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient. Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

**D2023-4-1-30-2** Budget principal : Affectation du résultat de l'exercice 2022.

***Rapporteur : Monsieur PESSAQUE***

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient. Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

**D2023-4-1-31** Budget annexe de chauffage urbain : Examen du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2022.

***Rapporteur : Monsieur PESSAQUE***

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.

**D2023-4-1-32-1** Budget annexe de chauffage urbain : Approbation du compte administratif de l'exercice 2022.

***Rapporteur : Monsieur PESSAQUE***

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient. Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

**D2023-4-1-32-2** Budget annexe de chauffage urbain : Affectation du résultat de l'exercice 2022.

***Rapporteur : Monsieur PESSAQUE***

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient. Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

**D2023-4-1-33** Attribution d'une subvention exceptionnelle de 3500 € à l'association Filles et Fils de la République, dans le cadre de l'organisation de manifestations à l'occasion des 40 ans de la Marche pour l'égalité et contre le racisme.

***Rapporteur : Monsieur BRAUD***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-4-1-34** Attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 350 euros à l'association Accueil Solidarités Jeunes pour permettre à 23 jeunes Cristoliennes et Cristoliens de se rendre aux Journées Mondiales de la Jeunesse organisées à Lisbonne du 25 juillet au 6 août 2023.

***Rapporteur : Monsieur BRAUD***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-4-1-35** Reitération de la garantie communale à Clésence, Groupe ActionLogement pour deux emprunts réaménagés auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

***Rapporteur : Madame SIMON-DECK***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-4-1-36-1** Approbation de la fusion-absorption de la SEM Île-de-France Énergies par la SEM Île-de-France Investissements et territoires.

***Rapporteur : Madame SIMON-DECK***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-4-1-36-2** Approbation du projet de cession de la participation de la commune au capital social de la SEM Île-de-France Investissements et territoires.

***Rapporteur : Madame SIMON-DECK***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-4-1-37** Approbation de l'avenant n°3 à la convention constitutive de groupements de commandes entre l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, ses communes membres (y compris certains CCAS) et le SMITDUVM.

***Rapporteur : Madame VALLIER***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-4-1-38** Délégation de service public pour la gestion de la halte-plaisance de l'île des Ravageurs : Rapport annuel pour l'année 2022.

***Rapporteur : Madame SIMON-DECK***

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la communication de ce rapport.

**D2023-4-1-39** Délégation de service public pour l'exploitation des marchés publics d'approvisionnement de détail : Rapport annuel pour l'année 2022.

***Rapporteur : Monsieur MAÏZ***

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la communication de ce rapport.

**D2023-4-1-40-1** Actualisation des droits de place et redevances applicables à l'exploitation des marchés d'approvisionnement de détail et à compter du 1er septembre 2023.

***Rapporteur : Monsieur MAÏZ***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-4-1-40-2** Mise en place d'une redevance d'animation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

***Rapporteur : Monsieur MAÏZ***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-4-1-41** Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), actualisation des tarifs maximaux

***Rapporteur : Monsieur MAÏZ***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-4-1-42** Modification du tableau des emplois du personnel communal : suppressions et créations d'emplois.

***Rapporteur : Monsieur DUKAN***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-4-1-43** Créations d'emplois saisonniers pour la direction de la jeunesse (année 2023-2024).

***Rapporteur : Monsieur DUKAN***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-4-2-9** Constitution d'une commission d'appel d'offres pour le jury du concours restreint de l'opération du Triangle de l'Échat Nord.

***Rapporteur : Monsieur ELHARRAR***

Sont élus à l'unanimité :

**Membres titulaires :**

Maguy BOULARD  
Alain DUKAN  
Chantal VALLIER  
Albert ELHARRAR  
Thierry HEBBRECHT

**Membres suppléants :**

Séverinne PERREAU  
Joël PESSAQUE  
Luc MBOUMBA  
Martine GARRIGOU-GAUCHERAND  
Sonia RABA

**D2023-4-2-10** Adhésion à la compétence optionnelle Vélib' du Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole et transfert de la compétence de location de vélos en libre-service.

***Rapporteur : Monsieur URGIN***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-4-2-11** Approbation de l'avenant n°16 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau unifié de chauffage urbain.

***Rapporteur : Monsieur ELHARRAR***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-4-2-12** Quartiers Chenevier-Déménitroux-Centre Ancien (CQ n°4) - Approbation de la cession d'une bande de terrain située 32 Bis rue Gabriel Péri au profit de Monsieur COMET.

***Rapporteur : Madame SOL***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-4-2-13** Quartier Montaigut-Palais (CQ n°6). Usine de valorisation des énergétique Valo'Marne : Approbation du déclassement rétroactif de la parcelle BR 12.

***Rapporteur : Monsieur TEISSÈDRE***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-4-2-14** Quartier Bords de Marne- Val de Brie (CQ n°3) - Projet de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly : Dénomination de voiries.

***Rapporteur : Madame ANAMBA-ONANA***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-4-3-9** Présentation du rapport annuel de la Commission d'Intégration des Personnes Handicapées (CIPH) pour l'année 2022.

***Rapporteur : Monsieur PELISSOLO***

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la communication de ce rapport.

**D2023-4-3-10** Adoption de la convention Collectivité-étape du Relais de la flamme avec le COJO Paris 2024 (Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques).

***Rapporteur : Monsieur BIEN***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-4-3-11** Adoption de la convention de renouvellement du dispositif du Contrat Local de Santé (CLS).

***Rapporteur : Madame GARRIGOU-GAUCHERAND***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-4-3-12** Adoption de la convention de renouvellement du dispositif du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM).

**Rapporteur : Madame GARRIGOU-GAUCHERAND**

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-4-3-13** Délégation de service public pour l'exploitation de la crèche les Abeilles : Rapport annuel pour l'année 2022.

**Rapporteur : Madame VALLIER**

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la communication de ce rapport.

**D2023-4-3-14** Signature d'un protocole de renforcement des liens entre les villes de Cotonou et de Créteil.

**Rapporteur : Monsieur BRAUD**

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-4-3-15** Motion relative aux tarifs d'hébergement pour les EHPAD publics et associatifs en Val-de-Marne.

**Rapporteur : Monsieur BRAUD**

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains vote contre.

**D2023-4-3-16** Motion de soutien à la Ligue des Droits de l'Homme.

**Rapporteur : Madame GARRIGOU-GAUCHERAND**

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains vote contre.

### **Questions diverses.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quarante-sept le vingt-six juin deux mille vingt-trois.



Le Maire,

Laurent CATHALA

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Créteil dans un délai de 2 mois à compter de leur publication. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun (43 rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 77008 Melun cedex) dans le délai de 2 mois à compter de la publication des délibérations ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).